



## Droit de rétractation

-----  
Par fred29

Bonjour,

Je viens d'acheter une voiture pour 15480€, carte grise 312€, pack livraison 250€ le 22/05/2020 à Toyoya occasion Brest (Brest Automobiles). J'ai versé un acompte de 2000€ le même jour. Je suis allé chercher le véhicule le 27/05/2020. Lors d'un échange oral avec le vendeur, le jour de la livraison, celui-ci me signale qu'il faut le faire rouler du régulièrement sur auto route ou voie expresse car il y a un filtre à particules (FAP) sinon le moteur va s'encrasser et cela nuira à son bon fonctionnement. Que ce soit moi ou ma femme, nous ne faisons qu'un quart d'heure de route pour aller à notre travail et n'avons que peu d'occasion pour faire "rouler" la voiture. J'ai appelé le commercial ce matin qui me signale qu'il n'est pas possible de se rétracter. L'achat est fait au comptant.

Puis-je me rétracter ou pas?

Merci pour votre réponse.